



Association pour le développement de l'informatique juridique
Siège social : ADBS 25, rue Claude Tillier 75012 Paris
<http://www.adij.fr>

Conférence

« Loi du 11 mars 2014 *tendant à renforcer la lutte contre la contrefaçon :* contexte et mise en œuvre »

Jeudi 3 juillet 2014 de 8h30 à 10h30

**Bibliothèque de l'Ordre des Avocats de Paris - Palais de Justice,
4 boulevard du Palais - 75001 Paris**

Cette matinée de l'atelier Droit d'auteur et droits voisins dans la société de l'information (DADVSI) de l'ADIJ présentera les dispositions essentielles de la loi n° 2014-315 du 11 mars 2014 *renforçant la lutte contre la contrefaçon*, ce texte complétant et harmonisant le dispositif légal de protection des titulaires de droits de propriété intellectuelle, dans le prolongement de la réforme initiée par la loi du 29 octobre 2007 *de lutte contre la contrefaçon* transposant la directive du 29 avril 2004 *relative au respect des droits de propriété intellectuelle*.

Programme

Vue d'ensemble de la loi : les motifs, les arbitrages et les apports essentiels du texte,

Monsieur le Député Jean-Michel Clément,
rapporteur sur le projet de loi au nom de la Commission des lois de l'Assemblée nationale.

Preuve de la contrefaçon, action en contrefaçon et réparation du préjudice : incidence et mise en œuvre en droit d'auteur et droit de la propriété intellectuelle,

Madame Marie-Emmanuelle Haas, avocate au barreau de Paris,
Madame Sophie Soubelet-Caroit, avocate au barreau de Paris.

Mise en perspective de la loi et de ses objectifs avec le monde numérique. Comment gérer la preuve de l'étendue et des conséquences de la contrefaçon d'objets immatériels sur internet ?

Monsieur Mathieu Prudhomme, juriste senior chez SAP France.



Cette manifestation est validée au titre de la formation continue



Association pour le développement de l'informatique juridique
Siège social : ADBS 25, rue Claude Tillier 75012 Paris
<http://www.adij.fr>

« Loi du 11 mars 2014 : contexte et mise en œuvre »

Jeudi 3 juillet 2014 8h30 à 10h30

Bibliothèque de l'Ordre des Avocats de Paris - Palais de Justice,
4 boulevard du Palais - 75001 Paris

Membre de l'ADIJ : *Gratuit*

Non-Membre de l'ADIJ : *35 Euros*

Madame/Monsieur.....

Titre/Fonction

Société/Institution/Cabinet/Etablissement.....

Adresse.....

Email.....

Téléphone.....

N° CNBF (Avocat seulement pour déclaration à la formation continue).....

A renvoyer accompagné du règlement à l'adresse suivante :

ADIJ - Yasu MOÏ - 10 square du Limousin – 75013 PARIS

**Pour les adhérents de l'ADIJ à jour de leur cotisation,
une inscription par mail suffit :**

Coordination-adj@adj.fr



Cette manifestation est validée au titre de la formation continue